



**PROCES VERBAL DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 01 AVRIL 2019**

**N° 03**

L'an deux mille dix-neuf le premier avril à 20 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de : Monsieur SANCE Bernard.

**Etaient présents** : SANCE Bernard, FERNANDEZ Michèle, ALENÇON Alain, JOLFRE Marie-France, CORNIBERT Roland, Mme SIBADE Véronique, GRANIER Serge, DRUAUX Jean-Jacques, GARGADENNEC Nathalie, DE CARVALHO Alvertina, RIBEROT David, BRUGIER Jacques, SEGONDY Didier, AVELLANO Aline, CROIZARD Gilles, formant la majorité des membres en exercice.

**Etaient absents excusés** : Mme BENETTON Elisabeth - Mrs FIDELIN Georges - BIELOW Jean-Marc.

**Abstention** : Mr SANCE Bernard

**Secrétaire de séance** : FERNANDEZ Michèle

Liste des délibérations		Décision
N° 19-04-01- D01	Vote du compte de gestion du receveur 2018	Unanimité des membres présents
N° 19-04-01 D02	Vote du compte administratif 2018	Majorité des membres présents et 1 abstention
N° 19-04-01 D03	Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018	Unanimité des membres présents
N° 19-04-01- D04	Vote des 3 taxes : BP 2019	Unanimité des membres présents
N° 19-04-101 D05	Attribution de subventions année 2019	Majorité des membres présents et 1 abstention
N° 19-04-01- D06	Vote du budget primitif 2019	Unanimité des membres présents

**Approbation du compte rendu du 18 mars 2019.**

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si le compte rendu de la séance précédente appelle des observations. Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu est accepté à l'unanimité.  
Monsieur le Maire passe à l'ordre du jour.

**I. Vote du compte de gestion du receveur 2018**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Compte de Gestion établi par le receveur, qui retrace les écritures comptables de la commune pour l'exercice 2018.  
Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Compte de Gestion 2018.

**II. Vote du compte administratif 2018**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2018.  
Le Maire ayant quitté la séance, le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Monsieur Jacques Brugier conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, délibère sur le Compte Administratif.

Le Conseil Municipal adopte le Compte Administratif de l'exercice 2018 arrêté comme suit :

	<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>
Dépenses	2 643 281.18	4 425 332.93
Recettes dont reports 2017	5 250 739.51	8 426 269.31
Restes à réaliser, dépenses	1 865 114.52	
Restes à réaliser recettes	786 622.68	
Résultats d'exécution	1 528 966.49	4 000 936.38

### **III. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018**

Suite au vote du Compte Administratif 2018, le résultat excédentaire de la section de fonctionnement, arrêté à la somme de 4 000 936,38 € doit être affecté. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter cette somme à la section de fonctionnement du Budget Primitif 2019.

### **IV. Vote des 3 taxes – BP 2019**

Monsieur le Maire expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des trois impôts restants, compte tenu de l'appartenance de la commune à un EPCI à fiscalité additionnelle, notamment :

- les limites de chacun aux termes de la loi du 10 janvier 1980 susvisée, notamment le lien entre le foncier non bâti et la taxe d'habitation ;
- les taux appliqués l'année dernière et le produit attendu cette année,

Considérant que le budget communal, compte tenu de l'attribution de compensations, nécessite des rentrées fiscales de 702 404 euros, le conseil municipal décide de fixer les taux d'imposition pour l'année 2019 comme suit :

	<b>Taux année 2018</b>	<b>Taux année 2019</b>	<b>Bases 2019</b>	<b>Produit attendu</b>
<b>TH</b>	<b>6.58 %</b>	<b>6.58 %</b>	<b>2 866 000</b>	<b>188583</b>
<b>FB</b>	<b>11.75 %</b>	<b>11.75 %</b>	<b>4 274 000</b>	<b>502195</b>
<b>FNB</b>	<b>96.08 %</b>	<b>96.08 %</b>	<b>12 100</b>	<b>11626</b>
<b>TOTAL</b>				<b>702404</b>

### **V. Attribution de subventions année 2019**

Monsieur le maire rappelle la volonté municipale de soutenir les associations dont l'activité contribue à l'animation de la ville ainsi que les associations caritatives.

Dans le cadre de la préparation budgétaire 2019, le conseil municipal à la majorité des présents (une abstention) valide pour 2019, les propositions de subventions aux associations et autorise le maire à verser les sommes allouées à chaque association pour un montant total de 80 921 €.

### **VI. Vote du budget primitif 2019**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le budget de la commune qui fait ressortir :

**En section de Fonctionnement** : le Budget Primitif 2019 s'équilibre en dépenses et recettes à 4 018 089 €.

**En section d'Investissement** : Le Budget Primitif 2019 est votée en équilibre avec un montant en dépenses et en recettes de 9 043 076 €.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2019 de la commune.

La séance est levée à 21h40.

Le Maire, Bernard SANCE

**Liste d'Emargement des Conseillers Municipaux  
ayant participé au vote des Délibérations du conseil du 01 avril 2019.**

<b>Nom Prénom</b>	<b>Signatures</b>	<b>Nom Prénom</b>	<b>Signatures</b>
SANCE Bernard		FIDELIN Georges	<b>Absent excusé</b>
FRNANDEZ Michèle		BIELOW Jean-Marc	<b>Absent excusé</b>
ALENCON Alain		BRUGIER Jacques	
JOLFRE Marie-France		GARGADENNEC Nathalie	
CORNIBERT Roland		DRUAUX Jean-Jacques	
SIBADE Véronique		DE CARVALHO Alvertina	
GRANIER Serge		AVELLANO Aline	
RIBEROT David		SEGONDY Didier	
CROIZARD Gilles		BENETTON Elisabeth	<b>Absente excusée</b>